

JOURNÉE
OLYMPIQUE

EN PARTENARIAT AVEC

LA FÊTE
DU SPORT

22/23 JUIN 2019

Cahier des charges Appel à projets

Préambule



La Journée Olympique dans le monde

La date du 23 juin est célébrée chaque année à travers le monde, en référence à la naissance du Mouvement Olympique moderne, le 23 juin 1894 à Paris.

À l'initiative du Comité International Olympique (CIO), des opérations de promotion des valeurs du sport et de l'Olympisme sont organisées partout dans le monde, autour de courses grand public et du concept « Bouger, Apprendre, Découvrir ». Elles permettent également de faire découvrir les disciplines Olympiques au plus grand nombre.

Cette date apparaît donc comme un temps fort permettant d'inscrire tous les acteurs dans la dynamique Olympique.

Contexte en tant que pays hôte

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 apparaissent comme une extraordinaire opportunité de fédérer l'ensemble des françaises et des français autour de la pratique d'une activité physique et sportive.

Ils permettront également de promouvoir les valeurs du sport et de l'Olympisme auprès du plus grand nombre.

Afin de mettre l'énergie des Jeux au bénéfice de tous et préparer collectivement ce rendez-vous, le Ministère des Sports, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont souhaité faire du 23 juin un rendez-vous majeur avec la population et ainsi promouvoir un évènement unique qui permettra de mobiliser et de soutenir les territoires autour de la pratique sportive.

Appel à projets

1. L'objet

L'objectif de l'appel à projets est de soutenir les initiatives portées par les collectivités territoriales et le mouvement sportif autour :

- de la pratique du sport par le plus grand nombre ;
- des valeurs du sport et de l'Olympisme ;
- de l'ambition d'héritage de Paris 2024 : le sport pour bouger plus, éduquer et changer de regard.

2. Les dates

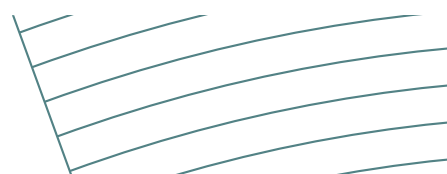
Cette année, l'évènement JOURNÉE OLYMPIQUE – En partenariat avec LA FÊTE DU SPORT sera organisé les samedi 22 et dimanche 23 juin 2019, période pendant laquelle les porteurs de projets pourront organiser des évènements à leur convenance.

Ces dates ne sont pas modifiables et les évènements qui seront labellisés et/ou financés devront se tenir exclusivement dans ce créneau.

Toutefois, concernant les actions en direction des publics scolaires, celles-ci pourront se dérouler dans la semaine précédant et suivant le weekend des 22 et 23 juin 2019.

3. Les publics cibles et les territoires

L'objectif de l'opération est de réunir l'ensemble de la population dans le cadre d'évènements festifs autour du sport, de favoriser l'accès à la pratique des activités physiques et sportives à toutes et à tous, mais également d'assurer la promotion des valeurs du sport et de l'Olympisme.



Une attention particulière sera portée aux projets permettant d'associer à l'opération les publics cibles suivants :

- les personnes en situation de handicap ;
- le public féminin ;
- les jeunes et le public scolaire ;
- les seniors ;
- les publics en situation de précarité.

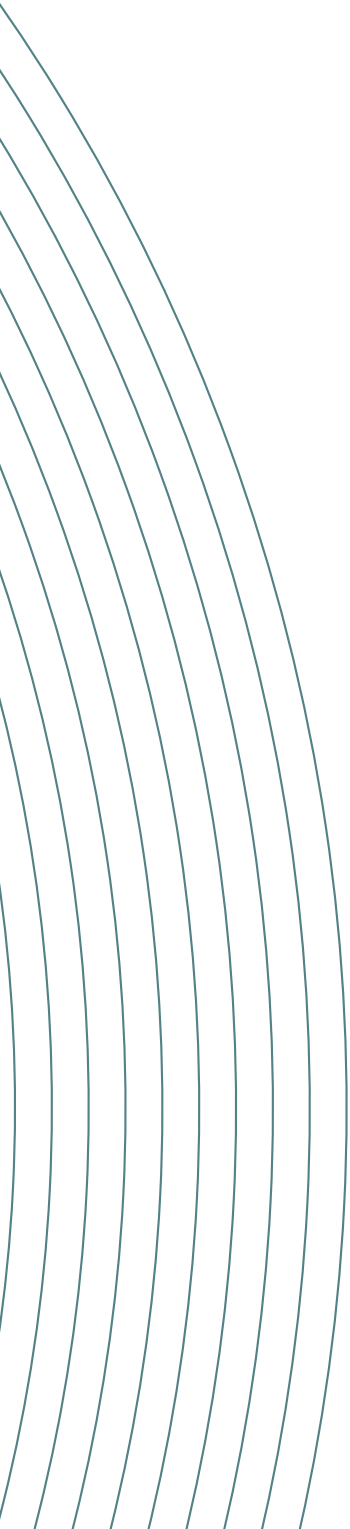
La mixité des publics et des pratiques doivent être une constituante forte de la conception des projets.

Par ailleurs, les projets situés au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou dans les zones rurales (notamment dans les zones de revitalisation rurale ou les communes en contrat de ruralité) devront être privilégiés. Une attention particulière sera également portée aux projets menés dans les départements et collectivités d'Outre-Mer.

4. Les types d'actions soutenues

Les projets d'animation devront être conçus dans l'objectif de permettre au plus grand nombre notamment :

- d'être initié à la pratique du sport de façon gratuite et ludique ;
- de découvrir de nouvelles pratiques sportives à travers l'organisation de démonstrations de sports ;
- de participer à une manifestation sportive à travers par exemple l'organisation d'une course ;
- de prendre part à des animations culturelles et éducatives autour de la promotion des valeurs du sport et de l'Olympisme ;
- d'être sensibilisé aux bienfaits de la pratique physique et sportive ;
- de mettre en valeur le patrimoine culturel local ;
- d'amener de nouveaux individus à une pratique sportive durable.



Les projets d'animation les plus innovants pourront associer les habitants dans leur conception, afin de permettre une prise en compte des besoins locaux exprimés par les citoyens. Dans ce cadre, la JOURNÉE OLYMPIQUE – En partenariat avec LA FÊTE DU SPORT sera l'occasion d'une grande fête populaire sur les territoires, autour de projets participatifs engageant l'ensemble des acteurs autour de la pratique sportive.

Un porteur de projet, collectivités territoriales ou associations sportives, pourra proposer des événements se déroulant sur plusieurs sites (multi-sites). La localisation exacte pour chacun des événements et le nombre de disciplines sportives visées devront être précisés à chaque fois dans le document à renseigner sur la plateforme en ligne, afin de pouvoir cartographier ensuite l'événement sur le site internet dédié.

Les actions à destination d'un public scolaire auront pour objectif de promouvoir la pratique sportive et les valeurs de l'Olympisme, en collaboration avec l'Éducation nationale (Rectorat, Académie, Université, Lycée, Collège, École, Établissement français à l'étranger), les CDOS, CROS ou CTOS du territoire, en lien avec les collectivités territoriales et le mouvement sportif local.

5. Les partenaires mobilisables

Les projets d'animation devront être conçus dans le cadre d'un partenariat associant obligatoirement une collectivité territoriale (ou un groupement de collectivités) et le mouvement sportif (clubs, comités ou ligues, CDOS/CROS/CTOS) en tant que porteurs du projet. Le dispositif pourra également impliquer les acteurs suivants :

- associations scolaires et culturelles ;
- acteurs institutionnels (services de l'État, agence du service civique, etc.) ;
- sportifs du territoire ;
- médias locaux ou nationaux.

6. L'accompagnement et le soutien aux projets

Un comité de pilotage national associant le Ministère des Sports, le CNOSF, le CPSF et Paris 2024 est mis en place afin d'assurer le suivi de l'opération et d'en assurer une promotion sur l'ensemble du territoire.

- La labellisation et le soutien aux projets

La labellisation et le soutien aux projets seront attribués par les services déconcentrés du Ministère des Sports (DR(D)JSCS et DJSCS) après instruction des demandes à l'échelon régional par une commission régionale composée des représentants de l'État (DRJSCS/DDCS/DDCSPP) et du mouvement sportif (CDOS/CROS/CTOS). Chaque région se verra déléguer une enveloppe financière afin de soutenir les projets jugés les plus pertinents. Les autres bénéficieront du label dès lors qu'ils respectent le cahier des charges.

Chaque porteur de projet devra déposer son projet exclusivement sur la plateforme nationale dédiée à l'opération (aucune demande ne sera examinée par une autre voie) :

www.sports.gouv.fr/journeeolympique-lafetedusport

Il indiquera l'ensemble des informations relatif au projet, en cohérence avec les préconisations et les prérequis indiqués ci-dessus.

Le porteur pourra solliciter deux types de soutien :

- Une labellisation qui se traduira par la possibilité de bénéficier du kit numérique de communication associé à l'opération et de la mise en ligne de son évènement sur le site national dédié (cartographie nationale).
- Une labellisation accompagnée d'une demande de subvention. Celle-ci devra être obligatoirement accompagnée d'un budget détaillé de l'action (dossier CERFA n° 12156*05).

Le soutien financier devra porter prioritairement sur les projets fédérant sur un territoire (commune, intercommunalité ou département) plusieurs acteurs et dont le rayonnement apparaît significatif.



Les projets à destination du public scolaire ne pourront être éligibles à une subvention, mais bénéficieront d'un soutien particulier par le CNOSF et de son réseau territorial.

Parmi les projets soutenus au niveau territorial, la commission choisira une action par département qui par son ampleur, sa dimension créative ou par son caractère innovant mériterait d'être soutenue plus largement. Ces projets seront examinés par le comité de pilotage national afin de bénéficier d'une aide complémentaire et d'une valorisation spécifique.

- L'accompagnement des projets

L'ensemble des porteurs de projets seront bénéficiaires des éléments de communication et pédagogique déployés par le ministère de sport, le CNOSF et Paris 2024.

Un accompagnement tout particulier sera apporté par le CNOSF pour les projets à destination du public scolaire.

7. Le calendrier

| | |
|--|--------------------|
| Début de dépôt des dossiers sur la plateforme | 29 mars 2019 |
| Date limite de dépôt de dossiers sur la plateforme | 3 mai 2019 |
| Date limite de réunion des commissions régionales | 17 mai 2019 |
| Date limite de réunion du comité de pilotage national et choix des projets | 23 mai 2019 |
| JOURNÉE OLYMPIQUE – En partenariat avec LA FÊTE DU SPORT | 22 et 23 juin 2019 |

Pour tous renseignements relatifs aux projets à destination du public scolaire, les porteurs de projets pourront contacter la DRJSCS ou DJSCS de son ressort territorial (liste en Annexe).

Pour les projets éducatifs, vous pouvez-vous contacter le CROS ou CTOS de votre territoire

Retrouvez toutes les informations sur l'opération sur la plateforme :
www.sports.gouv.fr/journeeolympique-lafetedusport

Annexes

Contacts pour les projets grand public

| Type de structure | Région | N° et nom de voie | CP et ville | Téléphone | Adresse mail |
|-------------------|----------------------------|--|---------------------------------|----------------|--|
| DRDJSCS | Grand Est | Cité administrative Gaujot 14, rue du Maréchal Juin CS 50016 | 67084 Strasbourg CEDEX | 03.88.76.76.16 | drdjscs-ge-direction@jscs.gouv.fr |
| DRDJSCS | Nouvelle-Aquitaine | 7, bd Jacques Chaban-Delmas | 33525 Bruges CEDEX | 05.56.69.38.00 | drdjscs-na-sports@jscs.gouv.fr |
| DRDJSCS | Auvergne-Rhône-Alpes | 245, rue Garibaldi | 69422 Lyon CEDEX 03 | 04.78.60.40.40 | drdjscs-ara-accueil@jscs.gouv.fr |
| DRJSCS | Bretagne | 4, av du Bois Labbé CS 94323 | 35043 Rennes CEDEX | 02.23.48.24.00 | drjscs-bretagne-direction@jscs.gouv.fr |
| DRDJSCS | Bourgogne-Franche-Comté | Immeuble Le Richelieu 10, bd Carnot CS 13430 | 21034 Dijon CEDEX | 03.80.68.39.00 | drdjscs-bfc-direction@jscs.gouv.fr |
| DRDJSCS | Centre-Val de Loire | 122, rue du Faubourg Bannier CS 74204 | 45042 Orléans CEDEX 1 | 02.38.77.49.00 | drdjscs-cvll-direction@jscs.gouv.fr |
| DRJSCS | Corse | Immeuble Castellani Quartier St Joseph CS 13001 | 20704 Ajaccio CEDEX 9 | 04.95.29.67.67 | drjscs20@drjscs.gouv.fr |
| DRJSCS | Île-de-France | 6/8, rue Eugène Oudiné CS 81360 | 75634 Paris CEDEX 13 | 01.40.77.55.00 | drjscs-idf-ges@jscs.gouv.fr |
| DRJSCS | Occitanie | 3, av Charles Flahault | 34094 Montpellier CEDEX 5 | 09.70.83.03.30 | drjscs-lrmp-direction@jscs.gouv.fr |
| DRJSCS | Hauts-de-France | 20, square Friant les quatre Chênes | 80039 Amiens CEDEX 01 | 03 22 33 89 24 | drjscs-hdf-sport@drjscs.gouv.fr |
| DRDJSCS | Normandie | 55, rue de l'Amiral Cécille BP.1358 | 76179 Rouen CEDEX 1 | 02.32.18.15.20 | drdjscs-norm-accueil@drjscs.gouv.fr |
| DRDJSCS | Pays de la Loire | 9, rue René Viviani CS 86227 | 44262 Nantes CEDEX 2 | 02.40.12.80.00 | drdjscs-pdl-sport@jscs.gouv.fr |
| DRDJSCS | Provence-Alpes-Côte d'Azur | 66 A, rue St Sébastien CS 50240 | 13292 Marseille CEDEX 06 | 04.88.04.00.10 | drdjscs-paca-direction@jscs.gouv.fr |

| Type de structure | Région | N° et nom de voie | CP et ville | Téléphone | Adresse mail |
|---|--------------------------|--|---|-------------------|--|
| DJSCS | Guadeloupe | 323, bd du Général de Gaulle | 97100 Basse-Terre Guadeloupe | 05.90.81.33.57 | djcs971-sport-aps@drjscs.gouv.fr |
| DJSCS | Guyane française | 2100, route de Cabassou Lieu dit «la Verdure» CS 350001 | 97305 Cayenne Guyane | 05.94.25.53.00 | djcs-guyane@jscs.gouv.fr |
| DJSCS | La Réunion | 14, allée des Saphirs BP 2003 | 97487 Saint-Denis CEDEX La Réunion | 02.62.20.54.54 | djcs974-sport@jscs.gouv.fr |
| DJSCS | Martinique | Zac de l'Étang Z'Abriots Agora 2 - Rond point Calendrier-Lagunaire BP 669 | 97264 Fort-De-France CEDEX Martinique | 05.96.66.36.00 | djcs972-direction@drjscs.gouv.fr |
| DJSCS | Mayotte | Centre d'affaires Maharajah Kawéni | BP 104 Bât A et C 97600 Mamoudzou Mayotte | 02.69.61.60.50 | drjscs976@drjscs.gouv.fr |
| DCSTEP | Saint-Pierre-et-Miquelon | 8, rue des Petits Pêcheurs | BP 4212 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon | | 975.jeunesse-sport@dcstep.gouv.fr |
| DJSCS | Wallis-et-Futuna | Secteur animations Kafika | BP 51 Mata Utu 98600 Uvea | (681) 72.21.88 | jeusport@mail.wf |
| DJSNC | Nouvelle-Calédonie | 23, rue Jean Jaurès | BP M2 98849 Nouméa CEDEX | (687) 25 37 68 | djsnc@gouv.nc |
| Haut commissariat de la république MAAT | Polynésie française | Avenue Pouvanaa a Oopa | BP 115 98713 Papeete Tahiti | (681) 40.42.86.44 | fabien.brouquier@jeunesse.gov.pf |

Contacts pour les projets publics scolaires

| Type de structure | Territoire | Téléphone | Adresse mail |
|--|---|----------------|--|
| CROS Grand Est | Grand Est | 03 83 18 87 02 | grandest@franceolympique.com |
| CROS Nouvelle-Aquitaine | Nouvelle-Aquitaine | 05 57 22 42 00 | nouvelleaquitaine@franceolympique.com |
| CDOS Auvergne-Rhône-Alpes | Auvergne-Rhône-Alpes | 04 74 19 00 59 | auvergnerhonealpes@franceolympique.com |
| CROS Bretagne | Bretagne | 02 99 54 67 87 | bretagne@franceolympique.com |
| CROS Bourgogne-Franche-Comté | Bourgogne-Franche-Comté | 03 80 41 77 99 | bourgognefranchecomte@franceolympique.com |
| CROS Centre Val-de-Loire | Centre-Val de Loire | 02 38 49 88 50 | centre@franceolympique.com |
| CROS Corse | Corse | 04 95 21 45 65 | corse@franceolympique.com |
| CROS Île-de-France | Île-de-France | 01 49 85 84 90 | iledefrance@franceolympique.com |
| CROS Occitanie | Occitanie | 05 34 25 13 03 | occitanie@franceolympique.com |
| CROS Hauts-de-France | Hauts-de-France | 03 20 05 68 50 | hautsdefrance@franceolympique.com |
| CROS Normandie | Normandie | 06 31 29 13 82 | normandie@franceolympique.com |
| CROS Pays de la Loire | Pays de la Loire | 02 40 58 60 75 | paysdelaloire@franceolympique.com |
| CROS Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur | Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur | 04 42 10 22 00 | provencealpescotedazur@franceolympique.com |
| CROS Guadeloupe | Guadeloupe | 05 90 82 12 61 | guadeloupe@franceolympique.com |
| CTOS Guyane | Guyane française | 05 94 30 04 67 | guyane@franceolympique.com |
| CROS La Réunion | La Réunion | 02 62 20 09 79 | reunion@franceolympique.com |
| CTOS Martinique | Martinique | 05 96 61 30 63 | martinique@franceolympique.com |
| CTOS Mayotte | Mayotte | 02 69 61 7044 | mayotte@franceolympique.com |
| CTOS Wallis-et-Futuna | Wallis-et-Futuna | +681 72 01 92 | wallisfutuna@franceolympique.com |
| CTOS Nouvelle-Calédonie | Nouvelle-Calédonie | +687 28 10 57 | nouvellecaledonie@franceolympique.com |
| CTOS Polynésie-Française | Polynésie française | +689 50 40 20 | polynesiefrancaise@franceolympique.com |

